

Vial Marius, parcours de captivité¹

Hervé Arson
Version 1
23 septembre 2024

État civil

Marius Paul Vial était né le 5 novembre 1910 à Lyon, 2^{ème} arrondissement (Rhône). Il était le fils de Louis Vial et de Jeanne Marie Pommier épouse Vial.

Le 31 octobre 1932, il s'est marié à Roubia par Lézignan-Corbières (Aude) avec Louise Alice Marthe Baisset. Il résidait dans la même commune. Rien n'indique si le couple avait des enfants.

Situation militaire

Marius Vial a été recruté à Lyon matricule 5638. À la mobilisation, il a rejoint le 13^{ème} Régiment de Zouaves en tant que soldat de 2^{ème} classe.

Ce régiment a été créé en septembre 1939 à Castelnaudary au Centre Mobilisateur d'Infanterie 163. Intégré à la 4^{ème} Division d'Infanterie Nord-Africaine, le régiment stationne dans la région de Trélon (Nord) et participe en mai 1940 à la manœuvre Dyle : s'avancer en Belgique pour tenir les positions sur la Meuse.

Capture et internement dans un Stalag en Allemagne

Le 13 mai 1940, Marius Vial est fait prisonnier à Philippeville (Belgique). Il a d'abord été dirigé vers le Stalag VIII D à Teschen (actuellement Cieszyn en Silésie dans le sud de la Pologne). Puis il est transféré au Stalag VIII C² à Sagan (actuellement Zagan en Basse-Silésie, Pologne). Il y est immatriculé 17 695.

Ensuite, il est affecté dans un kommando de travail à Gauwald.

Évasion et déportation

En mars 1942, il s'évade, mais il est repris. Puis il tombe sous le coup de la consigne du Haut Commandement de la Wehrmacht : déportation vers le Gouvernement Général de Pologne³.

Internement au Stalag 325

Le 13 avril 1942, il arrive à Rawa-Ruska par le premier convoi. Il est rejoint en mai par Julien Escudero qui atteste que Marius Vial a été affecté aux mêmes kommandos du Stalag 325 que lui : d'abord à Tarnopol (actuellement Ternopil, 200 km plus au sud) en juin, puis à Berezowica (actuellement Velyka Berezovytsia ou Berezovytsya au sud de Ternopil) le 5 juillet 1942.

1 Fiche de suivi de captivité. Dossier statut 688 188. Attestations.

2 Meldung 501 du Stalag VIII C.

3 Meldung 54 du Stalag VIII D.

Retour dans les Stalags d'Allemagne

Le 28 octobre 1942, il est renvoyé en Poméranie à Stargard (actuellement en Pologne), Stalag II D⁴. Il y arrive le 1^{er} novembre. Peu de temps après, il est transféré de Stargard à Greifswald (à l'est de Rostock), Stalag II C⁵.

Il travaille dans une usine de papier et il sabote une machine en jetant des cailloux dedans. Les allemands lui infligent alors une peine de trois mois de kommando disciplinaire à Dranske sur l'Île de Rügen (mer Baltique au nord de Greifswald).

En 1943, il est transféré à Mühlberg sur Elbe Stalag 1V B⁶ en Saxe, puis renvoyé au Stalag II C⁷. Enfin, il est affecté à un kommando de travail près de Stettin (actuellement Szczecin en Pologne).

Évasion et retour en France

C'est de ce kommando que Marius Vial s'évade avec Jean Clément le 10 septembre 1943⁸. Cette évasion réussit et il rejoint d'abord le domicile de ses parents dans l'Ain. Il est alors soigné pour amaigrissement et bronchite. Ensuite, il regagne le département de l'Aude. Enfin, Marius Vial est démobilisé par le Centre de Carcassonne fin 1943⁹.

Après-guerre

Le 3 décembre 1966, il adresse une demande de titre Interné Résistant. Il habitait alors à Petit-Couronne (Seine-Maritime), au 10 rue de la gare ou au 436 rue Pierre Corneille suivant les documents. Il exerçait le métier de chauffeur mécanicien. Une décision de rejet lui est notifiée le 13 octobre 1969.

Il obtient sa carte de Combattant Volontaire de la Résistance le 22 mars 1978 et le titre Interné Résistant lui est attribué le 10 octobre 1978 (carte n° 1203 32895) après un réexamen du dossier de demande. La période d'internement prise en compte s'étend du 27 mai au 28 octobre 1942.

Marius Vial est décédé 30 mai 1992 à Narbonne (Aude).

4 Meldung 601 du Stalag 325 datée du 30 octobre 1942.

5 Meldung 708 du Stalag II D datée du 13 novembre 1942.

6 Meldung 3812 du Stalag IV B datée du 18 mars 1943..

7 Meldung 469 du Stalag II C datée du 8 avril 1943.

8 Meldung 654 du Stalag II C.

9 Fiche de démobilisation en mauvais état, la date est peu lisible, sauf l'année.